

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

Demeurant à

.....

Né(e) le à

Situation matrimoniale : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve)

Fils ou fille de :

Monsieur (Nom et prénoms) :

Et de Madame (Nom de jeune fille et prénoms) :

Affirme, conformément aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 9 Février 1988 *relatif au Registre du Commerce et des Sociétés*, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale ou, s'agissant d'un commerçant, de nature à lui interdire d'exercer une activité commerciale.

Fait à, le

(signature)

AVERTISSEMENT

Extrait de l'art. 17 de l'arrêté du 9 Février 1988 relatif au Registre du Commerce et des Sociétés : « Le juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés demande le bulletin n°2 du casier judiciaire... ».

« Au cas où le casier judiciaire révèle l'existence d'une interdiction d'exercer le commerce ou d'une condamnation de nature à interdire l'exercice de l'activité entreprise, le juge ordonne la radiation de l'immatriculation ou de l'inscription après en avoir préalablement avisé la personne concernée... ».

L'article 2 de l'ordonnance modifiée n° 58-1352 du 27 décembre 1958 réprimant certaines infractions en matière de Registre du Commerce et des Sociétés précise que toute fausse déclaration en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une modification au RCS sera punie d'une peine d'emprisonnement assortie d'une amende ou de l'une de ces deux peines.